

Image not found or type unknown



Héritage du conjoint survivant

Par **souriceau**, le **08/08/2016** à **20:31**

Mariés sous le régime de la communauté mais séparés de fait depuis plus de 2 ans. Mon mari n'a pas d'enfant. Moi j'en ai un d'un premier mariage. Si je décède avant lui à quoi aura-t-il droit ? Et comment faire pour qu'il n'hérite de rien. Merci

Par **janus2fr**, le **09/08/2016** à **10:47**

Bonjour,
Puisque vous avez un enfant, vous pouvez, par testament, priver votre époux de tout héritage.